

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Demande de subvention
auprès de l'Etat au titre
de la Dotation
d'Equipement des
Territoires Ruraux 2025
(DETR 2025)- Travaux de
confortement du mur
rue Prosper MARILHAT**

SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 janvier 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à David DEROSSIS,
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaients absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Didier STURMA,

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 (DETR 2025) POUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS (RUE PROSPER MARILHAT)

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1 ;
- Vu la circulaire DETR-DSIL du 28 octobre 2024 pour la programmation 2025 ;
- **Considérant** la nécessité de procéder à ces travaux dans les meilleurs délais, pour palier à tous risques d'effondrement ;
- **Considérant** que le mur sur lequel porteront les travaux est un élément à part entière de l'immeuble dit « Maison des associations » ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DETR 2025, notamment au titre de la Fiche DETR n°2 « Bâtiments communaux et intercommunaux » ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DETR est de 30 %, calculé sur la base d'une dépense Hors Taxes (HT), plafonnée à 500 000 euros ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2025.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Travaux hors imprévus	373 503,75 €		
Frais d'ingénierie (MOE, OPC, CT etc...)	38 496,25 €		
Coût HT	412 000,00 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DETR 2025	A solliciter	30 %	123 600,00 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		30 %	123 600,00 €
Fonds propres		70 %	288 400,00 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		70 %	288 400,00 €
Coût Total HT		100%	412 000,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Approuve** la sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire




Stéphane RODIER